

**SELECTION PROFESSIONNELLE D'ACCES AU GRADE
D'ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

Ville de LYON - Session 2017

P.V d'audition du 2 juin 2017

L'an deux mille dix- sept, le 2 juin à 9h10 s'est réunie à Sainte Foy-lès-Lyon, la commission d'évaluation mise en place au titre de l'année 2017 par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon conformément à la convention signée avec la Ville de LYON, pour l'organisation d'une session de sélections professionnelles d'accès au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine.

Les emplois ouverts étaient définis comme suit :

- archéologue : 1 emploi
- médiateur-trice conférencier : 2 emplois

La commission a été constituée conformément aux dispositions du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié.

Etaient présents les membres désignés par arrêté n°2017-420 devant procéder à l'audition des candidats dont le dossier a été déclaré recevable, en vue d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine auquel la sélection professionnelle donne accès :

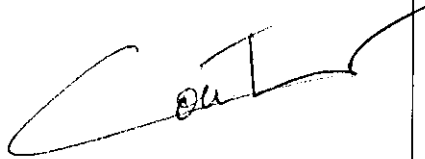


- Eliane COUTURIER, chargée de mission, expertise concours, désignée par la Présidente du cdg69, présidant la commission,
- Véronique FORCET, ancienne conservatrice en chef du Département du Rhône, personne qualifiée désignée par la Présidente du cdg69,
- François-Régis CHARRIÉ, fonctionnaire territorial de catégorie A de la Ville de Lyon.

L'audition d'une durée de 30 minutes consiste en un entretien à partir du dossier remis par le candidat au moment de son inscription et ayant pour point de départ un exposé de 10 minutes de l'intéressé sur les acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier mentionné précédemment comporte une lettre de candidature et un curriculum vitae. Tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres, peut être joint au dossier.

Après étude des dossiers et audition des trois candidats inscrits, la commission a déclaré leur aptitude à être intégrés au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine. La liste d'aptitude arrêtée à 3 agents et établie par ordre alphabétique est jointe en annexe.

La séance a été levée à *M h 30*

La présidente de la commission désignée par la Présidente du cdg69	La personnalité qualifiée désignée par la Présidente du cdg69	Le fonctionnaire de la Ville de Lyon (de catégorie A)
Eliane COUTURIER	Véronique FORCET	François-Régis CHARRIÉ
		

LISTE D'APTITUDE ÉTABLIE À L'ISSUE DES AUDITIONS ORGANISÉES DANS LE CADRE DES
SÉLECTIONS PROFESSIONNELLES PREVUES PAR LA LOI N°2012-347 DU 12 MARS 2012

Ville de LYON - Session 2017

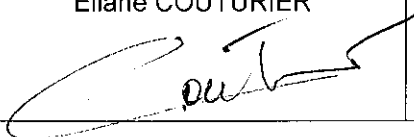


Auditions du 2 juin 2017

Accès au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine

Après étude des dossiers et audition des trois candidats inscrits, la commission a déclaré leur aptitude à être intégrés au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine.

La liste d'aptitude arrêtée à 3 agents est établie comme suit :

DARNAULT	Yann	né le 10/06/1967
DERMONCOURT	Stéphanie	née le 22/11/1972
MEGE	Clémence	née le 02/11/1980

La présidente de la commission désignée par la Présidente du cdg69	La personne qualifiée désignée par la Présidente du cdg69	Le fonctionnaire de la Ville de Lyon (de catégorie A)
Eliane COUTURIER 	Véronique FORCET 	François Régis CHARRIÉ 

Liste affichée le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa publicité.